Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260630-2026_59-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BASSIN D'ORTHEZ

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	*Présents*	*Votants*
23	*20*	*21*

Date de la convocation : *24 juin 2026*

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente juin à 19h, le Comité Syndical Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison pour tous à Lanneplaà, sous la Présidence de M. Alain LENGLET, Président.

Présents : Alain LENGLET, Président,

Jean-François BILLERACH, Jérôme CLEMENCEAU, Cécile COUDROY, Nicolas CRESSON, Philippe DARTIGUE PEYROU, Amandine GASTIGAR, Jean René LAPLACE, Denis LARTIGUE, Jérémy LAUDA, Patrice LARROUTURE, Bernard MELIANDE, Luc MONBEIG, Fabienne PIT, David PUHARRE, Michel SARTHOU, Pierre ZIEGLER, délégués titulaires,

Jean Michel BERGES, Pascale LARROQUE, Franck LAULHE, délégués suppléants.

Excusés : Jean-Pierre CHALARON, Éric DELTEIL, Albert LAHITETTE, Éric NOTARIO, Frédéric PEDEDAUT.

Donné pouvoir : Cédric PERRIN à Bernard MELIANDE.

Secrétaire : Michel SARTHOU.

Finances du service Eau Potable : Budget Supplémentaire 2026 *(délibération n°2026-59)*

Monsieur le Président présente le Budget supplémentaire 2026 du Service Eau Potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez.

	DÉPENSES D'EXPLOITATION	BP voté (pour rappel)	Proposition BS	Total budget
011	Charges à caractère général	728 006 €	14 900 €	742 906 €
012	Charges de personnel	824 295 €	8 500 €	832 795 €
65	Autres charges de gestion courante	34 130 €	259 749,69 €	293 879,69 €
014	Atténuation de produits	362 440 €	- 147 000 €	215 440 €
66	Charges financières	20 113 €		20 113 €
67	Charges exceptionnelles	5 000 €		5 000 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 000 €		2 000 €
023	Virement à la section d'investissement	735 038 €	- 166 004,73 €	569 033,27 €
042	Opération d'ordre	251 885 €		251 885 €
	Total	2 962 907 €	- 29 855,04 €	2 933 051,96 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260630-2026_59-BF

	RECETTES D'EXPLOITATION	BP voté (pour rappel)	Proposition BS	Total budget
013	Atténuation de charges	43 600 €		43 600 €
70	Produits des services, des domaines	1 874 500 €	14 700 €	1 889 200 €
74	Dotations, subventions, participations	58 000 €	- 51 593 €	6 407 €
75	Autres produits de gestion courante	2 000 €		2 000 €
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	700 074 €	5 103,32 €	705 177,32 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	3 233 €		3 233 €
042	Opération d'ordre	196 500 €		196 500 €
002	Excédent N-1	85 000 €	1 934,64 €	86 934,64 €
	Total	2 962 907 €	- 29 855.04 €	2 933 051,96 €

DÉPENSES INVESTISSEMENT (AVEC RESTES À RÉALISER)

		BP voté (pour rappel)	Proposition BS	Total budget
1068	Reversement de dotations	215 000 €		215 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	427 749 €		427 749 €
20	Immobilisations incorporelles	204 140 €	- 191 100 €	13 040 €
21	Immobilisations corporelles	260 000 €	- 6 850 €	253 150 €
23	Immobilisations en cours	2 100 000 €	- 1 861 000 €	239 000 €
040	Opération d'ordre	196 500 €		196 500 €
001	Résultat d'investissement reporté	0 €		0 €
	Restes à réaliser	56 645,70 €		56 645,70 €
	Total	3 460 034,70 €	- 2 058 950 €	1 401 084,70 €

RECETTES INVESTISSEMENT (AVEC RESTES A RÉALISER)

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260630-2026_59-BF

		BP voté (pour rappel)	Proposition BS	Total budget
13	Subventions d'investissement	870 000 €	- 736 000 €	134 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 510 096 €	- 1 150 096 €	360 000 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	90 965 €	- 6 866,74 €	84 098,26 €
021	Virement de la section de fonctionnement	735 038 €	- 166 004,73 €	569 033,27 €
040	Opération d'ordre transferts entre sections	251 885 €		251 885 €
001	Résultat d'investissement reporté	2 050,70 €	17,47 €	2 068,17 €
	Total	3 460 034,70 €	- 2 058 950 €	1 401 084,70 €

Il est précisé que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau du chapitre pour la section d'investissement (sans chapitre de dépense « opération d'équipement »).

Monsieur le Président précise que le Comité Syndical peut l'autoriser à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Comité Syndical lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion du Syndicat, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adopte le Budget Supplémentaire 2026 du Service Eau Potable tel que décrit ci-dessus et dans les documents annexés.

Précise que ce Budget Supplémentaire 2026 est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :
- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable Public du SGC d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
21	0	0

Fait à Lanneplaà,
le 30 Juin 2026

Le Président,

Alain LENGLET

Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260630-2026_59-BF